Lundi 3 juin 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 3 juin 2024 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2024-06-220 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en reportant cependant l'item 28 à une séance ultérieure et en ajoutant les items suivants: 42.1 « Désignation d'un représentant municipal au lancement de la saison touristique 2024 le 7 juin 2024 à Saint-Alexandre-de-Kamouraska » et 42.2 « Désignation d'un représentant municipal au Bureau d'audiences publiques en environnement en regard du projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk ».

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-221

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 MAI 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DU 13 MAI 2024 ET DU 27 MAI 2024.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024 et des séances extraordinaires du conseil du 13 mai 2024 et du 27 mai 2024;

St-Pierre, greffière

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES 2024-06-222 COMPTES PAYABLES AU 29 MAI 2024. CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 29 mai 2024, pages 1 à 3, pour un montant de 405 008,91 \$; IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 405 008,91 \$. Me Louise St-Pierre, greffière Solange Morneau, mairesse DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE 2024-06-223 DES DÉBOURSÉS AU 29 MAI 2024. CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 29 mai 2024, pages 1 à 8, relative au compte no 10444 pour un montant total de 987 277,29 \$; IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter. Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière 2024-06-224 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN **MAI 2024.** CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires; CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions; CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil; CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en mai 2024, pages 1 à 64, pour un montant de 290 542,57 \$; IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-225 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 29 mai 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-226

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DE LA MAISONNÉE DE SAINT-PASCAL POUR L'ANNÉE 2023.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-11-412 du conseil municipal autorisant le renouvellement de la participation financière de la Ville au programme de supplément au loyer pour les cinq logements admissibles de La Maisonnée de Saint-Pascal dans le cadre du programme AccèsLogis Québec jusqu'au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la prolongation du programme de supplément au loyer par la Société d'habitation du Québec jusqu'au 31 mars 2028;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal:

- accepte de prolonger sa participation financière au programme de supplément au loyer pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028, pour les cinq logements admissibles de La Maisonnée de Saint-Pascal;
- autorise le paiement d'un montant maximal de 1 600 \$ par année à La Maisonnée de Saint-Pascal dans le cadre de ce programme.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-227

DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE.

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, Madame Solange Morneau, mairesse procède au dépôt et à la lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville.

2024-06-228

DIFFUSION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 105.5.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit déterminer les modalités de diffusion du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de publier le rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville dans l'édition du mois d'août du journal municipal l'Essentiel de l'information et sur le site Internet de la Ville de Saint-Pascal.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-229

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2024 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 85-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL (AIRES D'AFFECTATION ET REVITALISATION).

Consultation publique tenue suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour consulter les personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 398-2024 amendant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation).

Une personne est présente.

À la demande de Madame la mairesse, la greffière explique aux personnes présentes les buts et objectifs visés par l'adoption du projet de règlement numéro 398-2024 ainsi que les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

2024-06-230

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2024 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 85-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL (AIRES D'AFFECTATION ET REVITALISATION).

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal est en vigueur depuis le 17 juin 2005;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abord d'agrandir une aire d'affectation commerciale (CC) à même l'aire d'affectation résidentielle de forte densité (RB);

CONSIDÉRANT par ailleurs les enjeux qui avaient été identifiés au plan d'urbanisme initial concernant la revitalisation nécessaire d'une partie du territoire de la Ville, ces enjeux étant précisés à la section 2.1.1 du plan d'urbanisme actuel, et que ces derniers sont toujours présents;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme doit ici jouer son rôle de document de planification prépondérant et fédérateur, tel que l'a précisé le législateur par une modification apportée à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en juin 2023 (voir notamment le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme);

CONSIDÉRANT que la Loi offre aux municipalités des outils d'urbanisme polyvalents et adaptés à différents besoins;

CONSIDÉRANT qu'il y a ainsi lieu de préciser à nouveau les enjeux de revitalisation de certains secteurs du territoire de la Ville et de prévoir, comme l'un des moyens de mise en œuvre, la mise en place d'un programme de revitalisation conformément à l'article 87 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage numéro 87-2005 doit être modifié en concordance avec les modifications apportées au plan d'urbanisme (agrandissement d'une affectation) et que le tout se fera simultanément;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024 et qu'un projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 398-2024, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que le règlement numéro 398-2024 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : (voir le livre des règlements).

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-231

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL DANS LE BUT DE LE RENDRE CONFORME AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ.

Consultation publique tenue suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour consulter les personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 399-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié.

Une personne est présente.

À la demande de Madame la mairesse, la greffière explique aux personnes présentes les buts et objectifs visés par l'adoption du projet de règlement numéro 399-2024 ainsi que les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

2024-06-232

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL DANS LE BUT DE LE RENDRE CONFORME AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ.

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal est en vigueur depuis le 17 juin 2005;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil doit modifier son règlement de zonage afin qu'il soit conforme à son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender le règlement de zonage numéro 87-2005 dans le but d'agrandir la zone CC2 à même la totalité de la zone RB5 afin que le plan de zonage concorde avec le plan d'urbanisme numéro 85-2005 tel que modifié par le règlement numéro 398-2024;

CONSIDÉRANT que le présent règlement et le règlement numéro 398-2024 amendant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal seront adoptés simultanément;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024 et qu'un projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 399-2024, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le règlement numéro 399-2024 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : (voir le livre des règlements).

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-233

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AUTORISER L'USAGE « VENTE AU DÉTAIL ET TRANSFORMATION ARTISANALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES » DANS LA ZONE CC2.

Consultation publique tenue suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour consulter les personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement numéro 400-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la zone CC2.

Une personne est présente.

À la demande de Madame la mairesse, la greffière explique les buts et objectifs visés par l'adoption du premier projet de règlement numéro 400-2024, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues au projet de règlement et explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

2024-06-234

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AUTORISER L'USAGE « VENTE AU DÉTAIL ET TRANSFORMATION ARTISANALE DE PRODUITS **ALIMENTAIRES » DANS LA ZONE CC2.**

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 3 juin 2024 en regard du premier projet de règlement numéro 400-2024;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 400-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la zone CC2.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-235 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 MAI 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 7 mai 2024 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions numéros 11-24, 12-24, 13-24, 14-24, 15-24, 16-24, 17-24, 18-24 et 19-24, qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-236

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MADAME EMILIE POULIN ET MONSIEUR JEAN-PIERRE TIRMAN EN REGARD DU 520, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Jean-Pierre Tirman et Madame Emilie Poulin pour la propriété située au 520, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le bardeau de cèdre présent sur les cinq mansardes en façade du bâtiment et sur la tour par de la tôle canadienne de la même couleur;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-24 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Jean-Pierre Tirman et Madame Emilie Poulin pour la propriété située au 520, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-237

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR JEAN PELLETIER EN REGARD DU 560, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Jean Pelletier pour la propriété située au 560, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à repeindre les murs extérieurs, la galerie (plancher, balustrade et poteaux), les fenêtres et les détails architecturaux (encadrements et planches cornières) du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les couleurs de peinture seront identiques à celles existantes;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-24 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Jean Pelletier pour la propriété située au 560, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-238

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE BRÛLERIE DE L'EST INC. EN REGARD DU 595, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Brûlerie de l'Est inc., représentée par Monsieur Jean-Pierre Tirman, pour la propriété située au 595, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer la tôle à baguette présente sur la toiture de la galerie par de la tôle à baguette de la même couleur;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-24 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Brûlerie de l'Est inc. pour la propriété située au 595, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-239

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR MARC-ANTOINE RODRIGUE EN REGARD DU 680, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Marc-Antoine Rodrigue pour la propriété située au 680, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste, sur les versants est et nord de la toiture (rue Taché et avenue Bouchard), à :

- remplacer la tôle pincée par une tôle pincée de même couleur sur la surface principale;
- remplacer la tôle canadienne par la tôle canadienne de même couleur sur les lucarnes:

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-24 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Marc-Antoine Rodrigue pour la propriété située au 680, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-240

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE 9411-2562 QUÉBEC INC. (RESTO PUB LE SAINT-PASCAL) EN REGARD DU 535, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par 9411-2562 Québec inc. (Resto Pub Le Saint-Pascal), représentée par Madame Stéphanie Pelletier, pour la propriété située au 535, boulevard Hébert en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement existant en tôle à baguette de la partie avant de la toiture par une tôle à baguette de la même couleur;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-24 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par 9411-2562 Québec inc. (Resto Pub Le Saint-Pascal) pour la propriété située au 535, boulevard Hébert.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-241 ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MADAME ASTRID BÉRUBÉ EN REGARD DU 665, RUE HUDON DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Madame Astrid Bérubé pour la propriété située au 665, rue Hudon en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer trois fenêtres en bois par trois fenêtres en bois identiques aux modèles existants;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-24 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Madame Astrid Bérubé pour la propriété située au 665, rue Hudon.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-242

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE 9491-9115 QUÉBEC INC. (HÔTEL VICTORIA) EN REGARD DU 535, AVENUE DE LA GARE DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par 9491-9115 Québec inc., représentée par Monsieur Anthony Bernier, pour la propriété située au 535, avenue de la Gare en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à :

- restaurer les garde-corps de la galerie avant;
- repeindre les murs extérieurs du bâtiment de la même couleur que celle existante;
- ajouter un revêtement de tôle à baguette sur l'annexe (partie gauche) du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-24 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

		le projet de rénovation extérieure tel que pour la propriété située au 535, avenue de la	
	Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière	
2024-06-243	RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION.		
	CONSIDÉRANT l'article 6 du Règler d'immeubles tel que modifié par le rè	ment numéro 94-2005 régissant la démolition glement numéro 119-2007;	
	CONSIDÉRANT la résolution numé nomination des membres du comité d	ro 2023-06-215 de ce conseil procédant à la e démolition;	
	CONSIDÉRANT l'échéance de leurs	mandats le 7 juin 2024;	
	IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jo	osée Chouinard	
	et résolu unanimement :		
	 de renouveler les mandats de Messieurs Francis Ouellet, François Gagné- Bérubé et Rémi Pelletier sur le comité de démolition pour une durée d'un an, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 94-2005 régissant la démolition d'immeubles tel que modifié par le règlement numéro 119-2007; 		
	- de désigner Monsieur Rémi Pelle la durée de son mandat.	tier, président du comité de démolition pour	
	Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière	

2024-06-244

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 8 À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes:

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-411 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-451 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 211 208,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-14 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 716 317,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-36 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 195 531,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-66 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 5 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 972 406,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-128 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 6 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-170 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 7 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 8 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 23 mai 2024 approuvant le paiement de la demande numéro 8 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 451 696,55 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 451 696,55 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-245

OCTROI D'UN CONTRAT À AUTOMATISATION JRT INC. POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT que le panneau de contrôle de l'usine de traitement d'eau potable est un équipement essentiel au fonctionnement normal et automatisé de la chaîne de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que le panneau de contrôle est d'origine et que les pièces et composantes de remplacement sont discontinuées;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir l'usine de traitement d'eau potable en état de bon fonctionnement pour conserver une réserve d'eau adéquate en cas de bris ou de panne de l'un des systèmes;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par Automatisation JRT inc. en date du 14 mai 2024 au montant de 120 263,85 \$ incluant les taxes pour la fourniture, la programmation et l'installation d'un nouveau panneau de contrôle ainsi que le support et la mise à jour pour la première année;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré, tel qu'il appert d'une note de service de Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim datée du 16 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'octroyer un contrat à Automatisation JRT inc. pour le remplacement du panneau de contrôle à l'usine de traitement d'eau potable au coût de 120 263,85 \$ incluant les taxes, le tout selon la proposition de Automatisation JRT inc. en date du 14 mai 2024;
- de pourvoir au paiement des travaux autorisés par la présente résolution à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Salanga Marnagu mairagga

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-246

OCTROI D'UN CONTRAT À RAY RÉFRIGÉRATION INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT la problématique de température ambiante élevée à l'usine de traitement d'eau potable pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT la volonté du Service des travaux publics de mieux contrôler la température ambiante dans la salle de laboratoire;

CONSIDÉRANT que l'achat et l'installation d'une thermopompe est la solution adéquate pour régler le problème;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées par le Service des travaux publics auprès de deux entreprises pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe;

CONSIDÉRANT que la proposition de Ray Réfrigération inc. au montant de 4 639,24 \$ incluant les taxes est la plus avantageuse car elle offre le remboursement de la subvention offerte par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 27 mai 2024 d'octroyer à Ray Réfrigération inc. un contrat pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe de marque Moovair de 12 000 BTU, série M28 à l'usine de traitement d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'octroyer à Ray Réfrigération inc. un contrat pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe à l'usine de traitement d'eau potable de marque Moovair de 12 000 BTU, série M28 au coût de 4 639,24 \$ incluant les taxes, le tout conformément à la soumission datée du 23 mai 2024;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-247 MANDAT À CAN-EXPLORE INC. POUR EFFECTUER UNE RECHER-CHE DE RACCORDEMENTS INVERSÉS.

CONSIDÉRANT que plusieurs résidences desservies par le réseau d'égout déversent leurs eaux pluviales dans le réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de remédier à la situation par la recherche de raccordements inversés;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$ (autres que des services professionnels);

CONSIDÉRANT l'offre de service de Can-Explore datée du 23 mai 2024 au montant de 24 949,58 \$ incluant les taxes visant à localiser les sources de captage d'eaux pluviales sur le réseau d'égout sanitaire par l'injection contrôlée de fumée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat à Can-Explore pour effectuer la recherche de raccordements inversés au coût de 24 949,58 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 23 mai 2024;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-248

MANDAT À LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. POUR UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES MATIÈRES GRANULAIRES RÉSIDUELLES AINSI QU'UNE CARACTÉRISATION DES SOLS NATURELS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE TROIS PONCEAUX.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-172 de ce conseil octroyant un mandat à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour préparer les plans et devis pour la réfection de trois ponceaux dans le secteur rural de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater une firme de laboratoire de sol pour réaliser une caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles selon le Règlement sur la valorisation des matières résiduelles ainsi qu'une caractérisation des sols naturels;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. datée du 17 mai 2024 pour une caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles selon le Règlement sur la valorisation des matières résiduelles ainsi qu'une caractérisation des sols naturels dans le cadre du projet de réfection de trois ponceaux au montant de 6 825,38 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat de services professionnels à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. pour réaliser une caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles ainsi qu'une caractérisation des sols naturels dans le cadre du projet de réfection de trois ponceaux au montant de 6 825,38 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 17 mai 2024;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-249 LOCATION D'UNE IMPRIMANTE COULEUR KYOCERA AUPRÈS DE **BUROPRO CITATION.**

CONSIDÉRANT la nécessité pour le directeur de l'inspection et des services techniques de disposer d'une imprimante couleur;

CONSIDÉRANT l'offre soumise par Buropro Citation datée du 25 avril 2024 pour la location d'une imprimante couleur Kyocera Ecosys PA3500cx pour une période minimale de 66 mois au coût de 43 \$ par mois excluant les taxes ainsi que l'entente de service pour l'entretien et l'utilisation de ladite imprimante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du contrat de location soumis par Buropro Citation pour une imprimante couleur Kyocera Ecosys PA3500cx pour une période minimale de 66 mois au coût de 43 \$/mois excluant les taxes;
- de ratifier les termes de l'entente de service pour l'entretien et l'utilisation de ladite imprimante à intervenir avec Buropro Citation;
- de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de location, l'entente de service ainsi que tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-250

EMBAUCHE DE MADAME SANDRA BOURGELAS À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU DÉPARTEMENT SECRÉTARIAT ET ADMINISTRATION.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Constance Gagné au poste d'adjointe administrative à compter du 30 août 2024;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste qui sera laissé vacant par Madame Gagné;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-70 de ce conseil procédant à l'ouverture d'un poste d'adjointe administrative à la direction générale au département du secrétariat et administration et nommant Mesdames Emilie Poulin, directrice du Service du développement et des communications et Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général pour faire partie du comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Jean Langelier pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean Langelier a été remplacé par Monsieur Samuel Lemieux de la firme SLAP RH pour faire partie du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues réalisées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 29 mai 2024 de procéder à l'embauche de Madame Sandra Bourgelas audit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'embaucher, à compter du 10 juin 2024, Madame Sandra Bourgelas au poste d'adjointe administrative à la direction générale au département du secrétariat et administration à raison de 35 heures par semaine à l'échelon 5 de la convention collective de travail en vigueur et selon les conditions prévues à ladite convention dont la période d'essai prévue à l'article 5.01 b).

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-251

MODIFICATION RELATIVE AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DU TERRAIN DE BALLE SITUÉ À L'ÉCOLE MGRBOUCHER.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de développer des équipements de sports durables et qui bonifient les installations en place tel qu'indiqué aux objectifs de la planification stratégique 2020-2030;

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'administration du nouveau Club de baseball sénior de bénéficier d'abris de joueurs relocalisés au terrain de balle de l'école primaire Mgr-Boucher;

CONSIDÉRANT le programme Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC de Kamouraska qui favorise la dynamisation des communautés et l'amélioration de la condition et de la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 40 000 \$ est disponible dans ce Fonds pour la Ville de Saint-Pascal:

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-419 de ce conseil telle que modifiée par la résolution numéro 2024-04-132 procédant au dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet d'amélioration des installations du terrain de balle situé à l'école Mgr-Boucher;

CONSIDÉRANT la révision du projet et de son budget;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal dépose une demande d'aide financière révisée dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC de Kamouraska pour le projet d'amélioration des installations du terrain de balle situé à l'école Mgr-Boucher pour les activités du nouveau Club de baseball sénior et désigne Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs à signer et à déposer ladite demande d'aide financière révisée pour la Ville de Saint-Pascal.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-252

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LA RÉALISA-TION DE LA DERNIÈRE PHASE DU CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAINEMENT PRATIQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT qu'un projet de centre de formation et d'entrainement pratique en sécurité incendie est en cours de réalisation depuis 2019 dans le parc industriel et qu'une dernière étape est nécessaire en vue de sa finalisation;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet va contribuer à améliorer la qualité de la formation des membres du Service intermunicipal de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'appui des cinq municipalités desservies par le Service intermunicipal de sécurité incendie audit projet;

CONSIDÉRANT que le projet permet de répondre aux objectifs de protection du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska, notamment à l'égard des exigences sur la formation et l'entrainement du personnel d'intervention;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a droit à une aide financière non remboursable dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le projet s'arrime aux priorités d'intervention annuelles dudit Fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- autorise la présentation du projet de centre de formation et d'entrainement pratique en sécurité incendie pour la réalisation de la dernière phase du projet dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC de Kamouraska;
- s'engage à investir dans le projet un montant de 30 000 \$ taxes incluses afin de combler le financement nécessaire du projet estimé à 53 000 \$ taxes incluses;
- désigne Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-253 VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA CULTURE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-12-471 de ce conseil procédant à l'adoption du Programme de soutien à la culture, volet jeunesse et volet développement, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la réception de quatre candidatures dans les délais prévus dans le cadre du volet jeunesse dudit programme;

CONSIDÉRANT l'admissibilité et l'éligibilité des candidatures reçues en regard des critères du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser les versements suivants, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme :

- 175 \$ à Madame Ghislaine Hamel (Les Productions Baluchon) pour la participation de Madame Estelle Fournier à des cours de théâtre;
- 175 \$ à Madame Ghislaine Hamel (Les Productions Baluchon) pour la participation de Madame Léa-Maude Lizotte à des cours de théâtre;
- 175 \$ à Madame Ghislaine Hamel (Les Productions Baluchon) pour la participation de Monsieur Cédric Fournier à des cours de théâtre;
- 175 \$ à Madame Ghislaine Hamel (Les Productions Baluchon) pour la participation de Monsieur Léo Fournier à des cours de théâtre.

G 1	3.6		
Solange	Morneau,	mairesse	
Soluinge	Titoriicaa,	III CDDC	

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-254 DE

DEMANDE DE COMMANDITE DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE.

CONSIDÉRANT une correspondance du comité organisateur du Festival Bonjour la visite datée du 19 avril 2024 sollicitant une aide financière de la Ville pour la tenue de la 21^e édition qui aura lieu du 1^{er} au 4 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 6 000 \$ au comité organisateur du Festival Bonjour la visite pour l'édition 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-255

DEMANDE DE RÉSOLUTION D'APPUI DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT que les activités organisées par le Club des 50 ans et plus de Saint-Pascal animent notre communauté et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social;

CONSIDÉRANT que la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité;

CONSIDÉRANT que les activités du Club des 50 ans et plus de Saint-Pascal offertes aux aînés de Saint-Pascal favorisent le maintien de notre population d'aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal considère que le maintien des activités du Club des 50 ans et plus de Saint-Pascal est essentiel et s'intègre dans sa politique envers les familles et les aînés;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par de nombreuses pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage les bénévoles aînés à s'impliquer;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec pour obtenir de l'aide et de l'accompagnement ainsi que du soutien;

CONSIDÉRANT que les 138 clubs des 50 ans et plus affiliés au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux;

CONSIDÉRANT que le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du Club des 50 ans et plus de Saint-Pascal demande, au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs des 50 ans et plus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- d'autoriser Madame Solange Morneau, mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec;
- qu'une copie de cette lettre et de la présente résolution soient transmises à Madame Nicole Despatis, présidente du Club des 50 ans et plus de Saint-Pascal et à Madame Maïté Blanchette-Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-256

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UNE JOURNÉE D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION LE 7 JUIN 2024 À NOTRE-DAME-DU-PORTAGE.

CONSIDÉRANT une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation invitant la Ville à assister à une rencontre d'information et d'échanges sous forme d'ateliers le 7 juin 2024 à Notre-Dame-du-Portage portant sur les programmes d'aide financière du MAMH ainsi que sur les services qu'il offre aux organismes municipaux, notamment en matière de coopération intermunicipale et de regroupement, de finances et de gestion municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Solange Morneau, mairesse et Monsieur Rémi Pelletier, conseiller à titre de représentants de la Ville à la journée d'information du MAMH le 7 juin 2024 à Notre-Dame-du-Portage et d'autoriser le remboursement des frais de repas ainsi que les frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur. Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE 2024-06-257 RÉGIONALE ANNUELLE DE COSMOSS BAS-SAINT-LAURENT LE 17 JUIN 2024 À RIVIÈRE-DU-LOUP. CONSIDÉRANT une correspondance du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent invitant la Ville à participer à l'assemblée régionale annuelle des partenaires de la Démarche COSMOSS le 17 juin 2024 à Rivière-du-Loup; IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard et résolu unanimement de désigner Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville à l'assemblée régionale annuelle de COSMOSS Bas-Saint-Laurent le 17 juin 2024 à Rivière-du-Loup et d'autoriser le paiement des frais d'inscription au coût de 35 \$ à COSMOSS Bas-Saint-Laurent et de rembourser les frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur. Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière 2024-06-258 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SADC DU KAMOURASKA LE 19 JUIN 2024 À LA POCATIÈRE. CONSIDÉRANT une correspondance datée du 16 mai 2024 de la SADC du Kamouraska invitant la Ville à participer à l'assemblée générale annuelle de l'organisme le 19 juin 2024 à La Pocatière; IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère et Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville à l'assemblée générale annuelle de la SADC du Kamouraska le 19 juin 2024 à La Pocatière et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur. Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

2024-06-259

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE 2024 LE 7 JUIN 2024 À SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance de Tourisme Kamouraska invitant la Ville à assister au lancement de la saison touristique 2024 le 7 juin 2024 au Vignoble Amouraska à Saint-Alexandre-de-Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

	et résolu unanimement de désigner Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville au lancement de la saison touristique 2024 le 7 juin 2024 à Saint-Alexandre-de-Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.
	Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière
2024-06-260	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT EN REGARD DU PROJET ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK-PICARD-SAINT-ANTONIN-WOLASTOKUK.
	CONSIDÉRANT une correspondance de la MRC de Kamouraska invitant la Ville à désigner un représentant pour assister aux audiences publiques en environnement pour le projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk qui se tiendront en juin et en juillet à Rivière-du-Loup;
	IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet
	et résolu unanimement de désigner Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville lors des audiences publiques en environnement pour le projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk qui se tiendront en juin et juillet 2024 à Rivière-du-Loup et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.
	Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière
2024-06-261	PÉRIODE DE QUESTIONS.
	- Monsieur Réjean Rivard demande s'il y a des développements dans le dossier des refoulements d'égouts survenus en août 2023.
2024-06-262	CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.
	CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;
	IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard
	et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 18.
	Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière
	Signature du procès-verbal
	Solange Morneau, mairesse
	Me Louise St-Pierre, greffière